

du pays. Le secrétaire d'État (M. Pelletier), dans les discours qu'il a prononcés sur ces questions depuis quelques mois, a parlé de déserts culturels dans diverses régions du Canada. Cette phrase est riche de sens, évidemment, et elle constitue un jugement de valeur. On n'a jamais indiqué quelles régions du Canada constituent, suivant l'expression du ministre, des déserts culturels. J'imagine qu'on est convaincu, parmi les gens de l'Ouest, que leur région est celle que visaient les termes injustes du secrétaire d'État. Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir le dire, à juste titre, après les événements de la semaine dernière au Manitoba. Il était très clair que les bons citoyens du Manitoba, province qui possède une diversité culturelle inégalée au Canada, n'étaient pas d'accord sur l'attitude, la position et le programme du gouvernement du Canada concernant la reconnaissance des droits culturels de cette région du pays ni, d'ailleurs, sur la question fondamentale, celle des droits économiques de la province du Manitoba.

Winnipeg est un des plus grands centres urbains du Canada. Nous trouvons sur les rives de la rivière Rouge une collectivité biculturelle et bilingue qui y habite presque depuis le début de la Conédération. Mais au sein de ce groupement, il y a aussi un nouvel élément dans la Confédération canadienne, une mosaïque que presque tous reconnaissent maintenant, je suppose, à part le gouvernement actuel, comme l'un des aspects les plus progressistes et les plus prometteurs de notre marche vers l'unité nationale. A Winnipeg comme dans d'autres régions rurales du Manitoba, des émissions radiophoniques sont transmises en d'autres langues telles l'allemand et l'ukrainien. On le doit à un grand secteur de la population manitobaine qui réclame la conservation de leurs droits en ce domaine. Les collectivités ethniques intéressées ont volontairement acquitté les frais exigés pour la préservation de leur identité culturelle.

Au Manitoba, de nombreux groupes ethniques publient des journaux qui sont devenus de plus en plus florissants à la suite de l'extension de cette mosaïque. La presse ethnique a subi récemment un revers économique assez grave qui a frappé en général les hebdomadaires et les autres publications de ce genre, car le nouveau tarif postal pour les petites publications est tellement élevé que la presse ethnique pourra difficilement survivre.

C'est là que se situe la discrimination dont le gouvernement ne semble même pas se rendre compte. D'une part, le gouvernement fournit une aide culturelle aux groupes minoritaires de langue anglaise et française où qu'ils se trouvent au Canada; d'autre part, il feint d'ignorer et traite injustement les efforts des autres groupes ethniques qui cherchent à préserver leur propre identité comme force créatrice dans cette vaste mosaïque culturelle et linguistique au Canada.

Comme je l'ai déjà signalé, le paragraphe 2 de l'article 38 que propose l'amendement, est plus positif. Cette disposition législative vise à encourager le développement au lieu de simplement déclarer le statu quo sur cette question. Comme je ne suis pas avocat, je ne suis pas certain du sens de «statu quo», mais j'ai déjà entendu dire qu'il s'agissait d'une expression latine signifiant les ennuis que nous avons en ce moment. Je doute que ce soit une définition juste. Dans le paragraphe proposé, on n'adopte pas une position statique mais dynamique. Je le répète, si le gouvernement ne se rend pas compte du dynamisme culturel qui existe au Manitoba et dans les autres provinces de l'Ouest, je suis convaincu que les événements de mercredi dernier ne laissent subsister aucun doute. Au Manitoba, le parti libéral a péri perdant presque corps et biens comme il le méritait dans les circonstances.

• (4.10 p.m.)

**L'hon. M. Turner:** Et les autres partis?

**L'hon. M. Dinsdale:** J'entends une observation en face: Et les autres partis? J'imagine que le ministre de la Justice veut parler du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique.

**L'hon. M. Turner:** Je veux simplement laisser entendre que le fossoyeur a aussi été enterré.

**L'hon. M. Dinsdale:** A mon avis, ils ne s'en sont pas mal tirés vu les circonstances. A vrai dire, le Nouveau parti démocratique réussit extrêmement bien ces jours-ci. Il y a eu d'autres défections des membres du parti libéral qui ont opté pour le Nouveau parti démocratique, que le ministre ignore encore peut-être. L'un des éminents libéraux de cette province...

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais, à mon avis, il s'écarte trop de l'objet de l'amendement dont la Chambre est saisie.